L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 24 FEVRIER 1874. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN 24 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Sherif, sur les Eaux, marchandises, membres et effets qui se trouvent dans la maison alias No 51 rue Decatur, entre Bienville et Dumaine.

Par Placide J. Spear, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse, meubles, café, liqueurs, installations de magasin, etc.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—Bottes, souliers, brodequins, souliers fins de Cincinnati, bottes et congrese de Newark.

Par Vincent & Co. à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—mouchoirs Madras garantis.

Par C. de Fériet & Co., dans la salle des dames de l'Hôtel St. Louis—meubles de salon, chambres à coucher, etc., etc.

Par S. Guinault, rue Trémé entre Bienville et Conti—Café et restaurant.

Par D. E. Morphy, aux Nos 108 et 110 rue des Magasins—tomates et conserves.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

ATTENTION :

1er Le Sherif procèdera aujourd'hui, à midi, sur les lieux, No 51 rue Decatur, entre celles Bienville et de la Douane, Deuxième District, à l'adjudication de marchandises, meubles et effets, ainsi que du terme restant du bail des lieux. Voir aux annonces.

Tomates et Cornichons.—Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

SPECTACLES.

Mardi, 24 Février 1874.

OPERA.—Lucie de Lammermoor. Le feu au Couvent.

ACADEMIE.—Humpty Dumpty, grande troupe de pantomimes.

SALLE ODD FELLOWS.—Les Freres Davenport.

Ce qu'il faut faire.

Si quelques uns de nos lecteurs, trouvant que nous mettons trop d'insistance à traiter le même sujet, étaient disposés à nous taxer de monotonie, nous leur répondrions que notre justification est facile.—Nous remplissons une tache dans l'intérêt de tous; la tache est pénible et les circonstances nous pressent. La Législature approche de sa fin. Nous n'avons plus qu'une dixaine de jours pour agir sur elle et appeler son attention sur des questions d'économie locale et graves que notre avenir en dépend. Nous n'avons donc pas de temps à perdre. Cette excuse nous paraît acceptable et nous espérons qu'elle sera acceptée même par nos lecteurs les plus impatients.

S'ils ont suivi nos discussions, ils ont du voir que jusqu'ici on n'a rien fait que pour l'Etat, et pour l'Etat on n'a pas fait tout ce qu'on aurait pu faire, car on n'a presque pas touché aux matières administratives où l'esprit de réforme est trouvé à exploiter une source intarissable d'économies; on n'a même pas encore pris en considération les recommandations de l'Auditeur des Comptes Publics, qui a donné des conseils utiles et suggéré des changements d'une certaine valeur. Les réductions qui en fussent résultées, jointes à celles provenant de la diminution de la dette, eussent contribué puissamment à remettre l'Etat à flot et à le faire surgir au milieu des épaves. Mais si les dernières mesures proposées sont restées accrochées on ne sait où, ce qui est très fâcheux, car la taxe d'Etat aurait pu être limitée à 1 0[0 au lieu de $1.45, et l'assessment réduit à la stricte évaluation des enchères aux ventes forcées, on ne peut nier que quelque chose n'ait été fait et nous en apprécions d'autant plus le résultat que nous n'y comptions pas et l'espérions fort peu. Voilà pour l'Etat.—Mais pour la ville on a fait beaucoup moins, et, hous le répétons, le temps presse.

On commettrait une grave erreur si l'on disait qu'il est inutile de s'occuper de projets sérieux avec un gouvernement qui tremble sur sa base, dont l'existence ne tient qu'à un fil, qu'une seule voix de majorité au Sénat a soutenu l'année dernière, et qui n'a que sept ou huit voix de majorité à la Chambre. Cette perspective ne nous dispense pas de tout souci et, en gens sensés, nous devons tacher de tirer le meilleur parti de notre situation actuelle. Le Congrès jusqu'à présent du moins, n'a pas exercé à notre égard une tutelle dont nous ayons lieu d'être heureux en fiers. Fils de la reconstruction, nous avons été livrés, sans protection, sans garantie, à toutes les bévues de l'ignorance et aux machinations frauduleuses du gouvernement le plus impur qui ait jamais pesé sur un Etat, gouvernement si impur que le souvenir seul en sera toujours une honte pour nous. Si le Congrès aujourd'hui daigne tourner vers nous des yeux charitables, s'il veut bien se rappeler que nous faisons partie de l'Union et qu'à ce titre il nous doit toutes les franchises qui nous appartenaient autrefois et qui appartiennent aux autres Etats, s'il nous les rend après nous les avoir ravies, et qu'il permette enfin au peuple de la Louisiane, qui a fait la Louisiane comme on la voyait naguères, florissante de richesses, de repos et d'ordre, de se gouverner lui-même dans la plénitude de ses libertés et de ses droits, tant mieux! Nous applaudirons au changement plus que personne et nous le regarderons avec joie comme une ère de renaissance. Il serait temps, en vérité, que cela se réalisât, car nos ressources s'épuisent chaque jour et la vie nous échappe; il faut qu'on nous la maintienne avant que le cœur ait rendu son dernier battement.

En attendant le bon plaisir du Congrès, nous ne devons pas rester oisifs et imiter les Musulmans dans leur fanatisme immobile. Les réformes que nous demandons nous font besoin et nous devons les recevoir de quelque autorité que ce soit. La ville souffre cruellement; c'est l'opinion générale, c'est l'opinion des Radicaux autant que la nôtre, et par une raison ou par une autre, la Législature radicale se trouve disposée à faire tout ce que nous lui demanderons pour alléger les charges qui nous écrasent, pourvu que les réformes dont il puisse être question ne touchent pas ou ne nuisent pas à la politique du parti. Mettons donc, pour un instant, la politique de côté et voyons ce qu'on peut obtenir de cette Législature, sans perdre de vue que le budget municipal de cette année, ou qui y revient au même, le montant de la taxe de cette année, n'est pas encore fixé définitivement et qu'il dépend entièrement de l'initiative que nos autorités de ville voudront bien prendre à ce sujet.

Nous avons dit déjà que le nec plus ultra de leur plan d'économie pourrait atteindre jusqu'à 1 0[0 de la taxe municipale en raillant le fonds de réserve tout entier, qui a lui seul vaut 1 1/2 de 1 0[0. Il est bien clair que nous acceptons cette suppression bien qu'elle affaiblisse les garanties des détenteurs de bons. Mais c'est là le dernier de nos soucis et cette considération ne nous touche pas. Que les titres de dette baissent encore davantage dans l'estime des capitalistes, peu nous importe! Seulement, il faut bien comprendre que ce n'est pas là une économie dans la véritable acception du mot, car en nous mettant dans l'impossibilité de racheter les bons à leur échéance, nous rendons la dette perpétuelle avec un taux d'intérêt pareil au taux d'aujourd'hui, c'est-à-dire sans réduction. Par exemple dans quelques mois, en mai prochain, si nous ne nous trompons, les bons donnés par la ville, il y a près de 20 ans, pour aider à la construction des chemins de fer de Jackson et des Opelousas, seront dûs. Nous aurons, en bonne règle, à payer trois millions et demi de piastres; comment ferons-nous? Il faudra les renouveler et renouveler ainsi à chacune de leurs échéances, tous les autres bons de la ville, que nous ne pourrons pas payer mieux que les premiers puisque tout fonds d'amortissement aura disparu, et en conservant les bons, sans réduction de capital, nous maintiendrons tous les intérêts aux taux primitifs; nous les perpétuons à ces taux; voilà ce qui est ruineux et ce qui tendra toujours la ville dans une position précaire et ne lui permettra plus de penser à la moindre amélioration en matière de travaux publics.

La suppression du fond d'amortissement n'est donc qu'un expédient, un soulagement temporaire sans bénéfice réel.

Nous voulons autre chose; nous voulons surtout davantage. La Chambre de commerce qui a eu sur la question des réformes financières, une conférence avec M. Kellogg, ne nous semble pas non plus avoir des idées bien nettes sur la situation et sur les remèdes qu'il faudrait y appliquer. Toutefois, elle va beaucoup plus loin que le Conseil de ville qui paraît s'endormir au moment où il devrait au contraire prendre la réforme à cœur et la pousser avec énergie. Le Conseil de ville s'est tu sur l'impôt du parc et sur le contrat de desséchement, impôt et contrat les plus odieux, les plus scandaleux qu'on ait jamais fait subir à la municipalité. Cette municipalité aurait été composée de parias qu'on ne l'eut pas traitée d'une manière plus insolente et plus barbaresque.

Cet impôt et ce contrat sont ce que l'administration de Warmoth nous a légué de plus honteux et de plus oppressif. Nous payons chaque année $700,000 en Bons ou autres valeurs pour l'unique profit d'une clique de gens qui avaient pris la Nouvelle-Orléans pour une ville conquise et sujette à tous les désordres et à tous les pillages de la guerre. On nous vendit pour le prix de $800,000, une pièce de terre, dont nous n'avions nul besoin, qui n'en vaut pas $200,000, et il faut que, malgré nous, nous opérions le payement quand notre trésor de ville est aux abois et quand trois quarts des familles sont à se demander comment elles existeront demain. Nous forcer à faire un nouveau parc quand nous manquons de fonds pour entretenir les barrières de l'ancien qui était plus que suffisant pour les plaisirs champêtres de notre population urbaine, c'était se moquer de nous de la manière la plus audacieuse et la plus cynique. Il y avait même du crime dans ce cynisme là. Une partie du prix a été déjà payée, nous dit-on, et on la perdrait, si le contrat était abandonné. Oui, mais on gagnerait le reste et en établissant une taxe sur le pied de $800,000, c'est le prix imposé et sur lequel il n'y a pas à discuter, nous regagnerions en peu d'années ce que nous avons payé et l'éternité ensuite serait notre bénéfice. Jamais, peut-être, la Nouvelle-Orléans ne sera à même d'emballer une pièce de terre à écartée du centre et où personne ne se rendrait. La Chambre de Commerce ne propose à cet égard qu'une modification de la loi sur la taxe; ce n'est pas assez. Il faut que cette taxe disparaisse.

La même Chambre de Commerce ne demande encore qu'une modification de contrat, de manière à rendre les paiements moins lourds dans l'affaire du desséchement des marais et de la construction de la digue sur les bords du Lac. La ville, d'après ce plan, payerait $10,000 par mois au lieu de $5,000. On voit tout de suite que ce serait encore respecter un contrat le plus frauduleux qui ait jamais été conçu et imposé. Payer en 4 ans ce payer en 12 ans, c'est toujours payer et notre honneur veut que nous ne dounions pas un cent de plus pour cette entreprise, dont l'entretien avec machines de desséchement, travaux de curage, réparation et revêtement de levées, et salaires d'employés, nous occasionnerait sans cesse des frais auxquels nous serions dans l'impossibilité de faire face. En outre ces travaux sont inutiles et même nuisibles car ils emprisonneront les eaux de pluie dans la plaine qu'il s'agit justement de dessécher. Tel est l'avis de tous les ingénieurs indépendants et consciencieux qui ont étudié cette affaire et c'était aussi l'avis de MM. Flanders, Shaw, Walton, Remick et Delassise, qui tous faisaient partie du Conseil de ville, prédécesseur du Conseil actuel. Modifier le payement de travaux qui pourraient d'ailleurs, s'opérer à 50 0[0 de moins, ce n'est pas assez. Il faut que ce contrat disparaisse et la Législature est prête à y mettre un terme, si on le désire.

La résiction du contrat est, du reste, chose facile par les deux raisons suivantes: il est fondé sur une base frauduleuse, et ce qui le prouve c'est le prix exorbitant des travaux; ensuite il a été transféré par une compagnie en banqueroute à une compagnie étrangère que la ville n'est pas forcée de reconnaître et à laquelle rien ne peut la lier.

La Chambre de Commerce ne dit rien non plus sur la consolidation, en un seul, des deux bureaux d'assessement et des divers bureaux de collection de taxes pour la ville et pour l'Etat. Ces répaditions de contrats, ces simplifications de rouages administratifs, combinées avec la ferme des revenus du port, la ferme des waterworks, l'emploi des condamnés du workhouse au nettoyage des rues, nous épargneraient annuellement ou nous vaudraient en recette un autre million, ce qui avec le million gagné par les autres mesures proposées, et dont plusieurs ont déjà passé au Sénat, ferait subitement baisser la taxe de ville à 1 pour 100. Voilà ce qui est à faire et ce qu'il faut faire, et ce qui peut être fait en profitant de l'occasion inespérée que les autorités de l'Etat nous offrent.

La Compagnie de la Loterie de la Louisiane publie dans nos colonnes, sous le titre "Faits sur la Loterie de la Havane", un extrait d'une correspondance adressée de la Havane au *Picayune*, à la date du 12 février courant, laquelle correspondance contient des accusations de fraudes contre l'administration de la Loterie de la Havane. Nous appelons l'attention des intéressés sur ce sujet.

☞ Ne désespérez pas! si d'autres remèdes ne vous ont point guéri, essayez l'excellent Baume aux Navets Indiens de Lalace, remède souverain dans les affections de poitrine. Prix du flacon, $1. A vendre dans les principales pharmacies.

UNE TROISIEME OCCASION DE FORTUNE.—La Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane ne se lasse pas. Elle offre pour la troisième fois la chance de gagner $20,000 avec un billet de $10; et la chance ne manque guères aux preneurs, puisque les lots de $20,000 et de $10,000 ont déjà été gagnés. On peut gagner le second avec un billet de $5; c'est tentant, et puisqu'il faut que l'argent roule, le mieux est de l'employer à acheter une chose fructueuse que des bagatelles qui ne rapportent jamais rien.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Sugar Planter*: Mardi dernier, à Bâton-Rouge, une difficulté s'est élevée entre Wm Banks, officier de police spécial, et un jeune homme nommé Raphael Cousinard, dans laquelle Banks a reçu deux blessures graves provenant de coups de pistolet et l'autre a eu la jambe traversée d'une balle. D'après ce que nous avons appris de l'affaire, il n'y a eu de méchanceté ni de part ni d'autre et tout une de ces difficultés occasionnelles qui surgissent quelquefois *entre les meilleurs amis*.

Le jeune même jour, Winfield Bates a été grièvement blessé à coups de couteau par un nègre sur l'habitation Jas McCullau, après avoir atteint celui-ci d'un coup de fer dans les jambes.

— Le tribunal maritime de Bordeaux a jugé ces jours-ci une grave affaire.

Le capitaine au long cours, à qui on avait confié deux petites filles pour la traversée de la Nouvelle-Orléans à Bordeaux, s'est permis sur ces pauvres enfants des sévices et de mauvais traitements qui, vu la position de ces jeunes, ont motivé sa comparution devant la juridiction maritime.

L'auteur de ces actes coupables a été condamné à un mois d'emprisonnement.

FRANCE.—Paris, 17 février.—M. Ledru-Rollin a posé sa candidature dans le département de Vaucluse pour un des sièges vacants à l'Assemblée nationale.

—La censure vient de défendre à la Porte-Saint-Martin la représentation du drame des *Miserables*, par suite de la présence dans l'ouvrage de l'évêque Myriel.

—Il paraît que la commission et les représentants de l'ancienne liste civile sont enfin tombés d'accord. Le musée chinois et la collection Soltykoff ne seraient pas restitués. La valeur en serait payée en numéraire aux héritiers de Napoléon III, par

THEATRE DE L'OPERA.—Ce soir, mardi, *Lucie de Lammermoor*, grand opéra de Donizetti, chanté par MM. Gadilhe, Lourde, De Quercy, Dupin, Mlle Gabrielle Moissac.

Le spectacle commencera par *Le Feu au Couvent*, comédie en un acte.

Jeudi, 26, Matinée à midi: *La Favorite*, grand opéra de Donizetti.

Jeudi soir, BENEFICE de M. De Quercy, *La Fille de Mme Angot*; *Le Gamin de Paris*, vaudeville en deux actes.

Hier soir, une brillante chambrée assistait au bénéfice de Mlle Lazye. Le spectacle se composait du *Trouvère* et de *La Fille du Régiment*. Peut-être eût-il mieux valu commencer la soirée par ce dernier opéra. L'heure avancée a forcé un certain nombre de personnes à se retirer du théâtre, en emportant le regret de n'avoir pu entendre la bénéficiaire, et malheureusement pour nous les exigences du temps ne nous ont pas permis de faire autrement que ces personnes.

ARRIVEE PROCHAINE DU DOCTEUR HUNTER.—Nous apprenons que le docteur Hunter qui a fait une heureuse application de la méthode d'inhalation aux maladies des voies respiratoires, dans ses différents séjours à la Nouvelle-Orléans, doit arriver ici à la fin du mois courant. La nouvelle de son retour sera accueillie avec satisfaction par un grand nombre de malades.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La Police Métropolitaine et les Voleurs.

Quand il plaît à M. Kellogg et aux commandants de son armée de terre et de mer, les généraux Longstreet et Badger, d'ordonner une parade militaire ou une revue des *troupes*, la ville se trouve momentanément sans protection, par le fait de l'absence de la police, et les voleurs peuvent à leur aise dévaliser les honnêtes citoyens et piller les magasins.

Qu'importe, après tout, à M. Kellogg, pourvu que sa propre maison ne soit pas visitée par quelques membres de la pègre? Ce qu'il désire, c'est de prouver sa puissance et de montrer qu'il est prêt à maintenir par la force son gouvernement usurpateur, sans avoir recours aux baïonnettes fédérales.

L'ambition et les prétentions de M. Kellogg coûtent cher à notre population, puisqu'elle est taxée, outre mesure, pour l'entretien de la police qui nous opprime et qui ne tarde pas à se transformer en milice d'Etat, et ils ont *travaillé* avec le plus grand sangfroid.

Sans trois gardiens particuliers, MM. A. et Philippe McIntyre, et John A. Gleason, qui acquirent au prix de sang une grande quantité de marchandises, car ils avaient fait venir une charrette pour transporter leur butin avec plus de facilité.

Leur plan a été frustré, cependant, grâce à la vigilance et à l'énergie des trois *watchmen* que nous avons nommés.

L'homme de confiance de M. Kellogg a-t-il indiqué le lieu où il avait déjà déposé huit sacs de café, une caisse de tabac et une caisse de Kummel, chez un certain Dreuring, No. 14, rue Crossman.

Ce personnage, ayant appris qu'une perquisition serait faite à son magasin, le lendemain, a pris la poudre d'escampette et on l'a pas revu.

Les plus grands éloges sont dûs aux trois gardiens particuliers qui ont remplacé avantageusement les véritables officiers de police que le général Badger avait retirés de leurs postes, samedi soir et dimanche, pour la grande revue du 22.

Sam. Williams.

Sam. Williams, convaincu du meurtre du jeune Henri Armant, comparaîtra jeudi, devant la Cour criminelle, pour recevoir la sentence de mort.

Son avocat, M. Lanzenberg, a essayé d'obtenir une nouvelle audition de cause, en alléguant que le jury qui a jugé son client n'avait pas été composé conformément à la loi, que le juge Abell a refusé et il est fort probable que Sam. Williams subira la peine capitale.

Le juge Abell et la Cour criminelle.

Il appert, d'après le rapport d'un comité d'enquête, composé de membres des deux Chambres de la Pseudo-Législature du Mechanic's Institute, que le juge Abell a signé, sans leur accorder un examen assez sérieux, des comptes qui se montent à la somme énorme de $200,000, $50,000 pour le shérif de la Cour criminelle, $25,000 pour le greffier, $37,000 pour les frais du petit jury et $15,000 pour les frais du grand jury.

Nous ne savons pas encore où le comité d'enquête a puisé ses renseignements et quel est le motif qui le fait agir. Nous devons donc réserver notre opinion.

Mass-Meeting des Cubains

Pour ratifier la nomination du nouveau Président de la République.

Un grand nombre de Cubains se sont réunis, dimanche, à midi, au Café du Globe, près de la Place Congo, pour ratifier la nomination du général Aguilera à la présidence de l'île de Cuba.

L'assemblée a été appelée à l'ordre par le docteur Joaquin de Zayas et présidé par le général Aguilera. Le général Raphael Quesada a été désigné ensuite comme vice-président, et MM. Fillat, Contreras, Pacheco et Mendoza ont rempli les fonctions de secrétaires.

Le général Aguilera, en prenant le fauteuil, a déclaré qu'il avait été légalement et à l'unanimité proclamé pour remplacer le président Cespedes et que son intention était de partir le plus tôt possible pour l'île, afin de remplir la haute mission qui lui avait été confiée.

Il a dit qu'il avait foi dans l'avenir et qu'il croyait que le jour n'était pas éloigné où Cuba se débarasserait du joug de l'Espagne.

Le général Quesada a dit que son épée était toujours au service de la cause de la liberté et qu'il ne demandait qu'une occasion pour conduire une nouvelle expédition à Cuba.

Des discours ont été prononcés également par Messrs Cirnecos, Hava, Pacheco et Mendoza.

Le Senor Rizo, un des prisonniers du *Virginius*, a raconté les détails du massacre de Santiago de Cuba et de la mort du capitaine Fey et du général Varona.

Le Senor Zayas a déclaré que ceux de ses concitoyens qui seraient des contributions volontaires recevraient comme garanties des bons de la république cubaine et a engagé tous les vrais patriotes à souscrire.

Le meeting s'est alors ajourné aux cris de vive Cuba libre!

Incendie.

Vers six heures, hier matin, le feu s'est déclaré dans la maison inhabitée située au No 434 de la rue des Magasins, appartenant à M. F. Hines. Les dégâts sont évalués à $100. On a lieu de supposer que le feu a été mis par un incendiaire.

A sept heures encore, hier matin, un feu de cheminée a été découvert dans la maison appartenant à M. Albos, située au No 91 de la rue Louisa.

Sous l'action de la chaleur, la cheminée a éclaté et les dégats s'élèvent à $40.

Un autre incendie.

Vers huit heures, hier soir, le feu s'est manifesté dans la maison sise au coin des rues Marsigo et Peytania, appartenant à F. Brienne, et habitée par F. Emily.

Les pertes sur la bâtisse sont évaluées à $800 et sont couvertes par une assurance. Les meubles ont été endommagés par l'eau et par le feu et les dégâts sont estimés à $150.

Le feu a été mis par l'explosion d'une lampe pleine d'huile de pétrole.

Pseudo Législature.

SEANCE DE LUNDI, 23 FEVRIER.

SENAT.—La séance ouvre à midi, sous la présidence de C. C. Antoine. Pas de quorum. Le sergent-d'armes se met en quête des absents, et à onze heures et quart, dix-neuf membres se trouvent réunis.

Une pétition signée par des citoyens de la paroisse Natchitoches, demandant que le Collège agricole et industriel soit placé à Bâton Rouge, en même temps que l'Université de la Louisiane, est référée.

RAPPORTS DE COMITES.

Par le comité judiciaire — Un rapport favorable sur le bill de E. C. Gox, Alexandrie, qui réclame des dommages de l'Etat.

Par le comité des chemins de fer—Un rapport favorable sur le bill pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'Alexandrie, Midland et Camden.

Par le comité des paroisses—un rapport favorable sur le substitut du bill qui donne aux salaires fixes aux greffiers des cours de district de toutes les paroisses de l'Etat, la paroisse d'Orléans exceptée.

Plusieurs bills présentés par la Chambre sont référés et le Sénat s'ajourne après quelques débats sur des sujets peu importants.

CHAMBRE.—50 membres sont présents. Gair (c), d'Est-Feliciana, présente un acte pour imposer une taxe sur ceux qui achètent et vendent de la graine de coton. Référé.

Montaldo présente un bill pour changer les limites de la paroisse d'Orléans. Référé.

Un bill relatif à la condition de la banque des Citoyens est référé au comité judiciaire.

Un bill imposant des pénalités aux contribuables délinquants de la ville de la Nouvelle-Orléans, est adopté finalement.

Le bill de la Chambre 393, intitulé "Acte pour différer la levée et la collection, par la ville de la Nouvelle-Orléans, de quelques impôts pour faire un fonds destiné au rachat de ses bons et pour autoriser les administrateurs à modifier le dernier budget de taxe et d'appropriation adopté par eux, lois contraires," est finalement adopté.

Le bill de la Chambre, No 239, pour asseoir un assessement équitable sur les propriétés appartenant à l'Eglise Romaine, propose de taxer tous les meubles et pour admettre les témoignages afin d'établir au juste la valeur de ces propriétés. Référé au comité judiciaire.

Est présenté, un bill pour exempter la ville de Thibodeaux de payer les taxes de l'année dernière.

Harris (c), de la Pointe Coupée, demande l'ajournement de ce bill. Young appuye la motion.

Prevost (c), d'Orléans, demande que les amis des membres de la Chambre soient admis au dedans de la barrière. Pas d'opposant.

14 hommes de couleur prennent tout aussitôt place à l'aile droite de la Chambre.

Barrow (c), d'Orléans, appelle le bill 96 de la Chambre.

Ward (c) de Grant, appelle l'ordre du jour.

Young appuye Barrow afin de permettre au président du comité des dépenses contingentes de faire un rapport. Ainsi ordonné.

Le comité rapporte pour que 30 0[0 soient alloués aux employés de la session 1873 et aussi pour que des certificats soient délivrés à tous les employés et membres de la Chambre pour la session 1874.

Stewart (c) de Tensas, se lève pour appuyer la mesure. Il rapporte que Hawkins a dit à plusieurs membres que si on lui faisait pas $8,000, il accorderait pas de mandamus sur l'auditeur pour le forcer à faire payer les 30 0[0. Gair demande l'ajournement indéfini du rapport.

Young dit que Gair repousse cette année une mesure dont il voulait être l'année dernière le porte-étendard.

Gair dit qu'il est grossièrement attaqué par Young.

Young répond que Gair ferait bien de sortir afin de prendre un verre d'eau qui le refroidirait.

Murrell (c) lance à Young un mot qui n'est pas un compliment.

Jonze, d'Ouest-Bâton-Rouge, dit que si Murrell ne respecte pas l'orateur, il devra se mettre en position de mettre les dames qui sont sur la plate-forme.

Il règne en ce moment dans l'assemblée une confusion générale. Les membres s'interpellent les uns les autres. Gair et Jonze menacent. Le maillet de l'orateur est impuissant à rétablir l'ordre. Le sergent-d'armes n'y peut rien.

Bryant en appelle au Règlement.

Jonze dit qu'il ne cédera pas la parole quand 2000 voix seraient contre lui. Il ajoute que l'orateur a des préférences. Le cri de l'ordre est poussé pour que l'orateur l'entende, mais inutilement.

Gair, en ce moment, tonne contre Young.

Bryant tâche aussi de parler mais Gair lui dit de s'asseoir.

Young et Gair échangent de grosses injures. Le sergent-d'armes tâche en vain de les calmer. Gair, dérouté, finit par céder la place et s'en va.

Le règlement est suspendu et le bill des dépenses contingentes est finalement adopté.

Pendant l'appel, deux membres sont sur le point de se prendre aux cheveux. Murrell le secrétaire et le sergent-d'armes parviennent à empêcher toute effusion de sang.

La séance est levée.

LOTERIE.—Pendant que les uns se réjouissent, les autres espèrent, car la roue tourne pour tous et ce qu'on n'a pas eu jusqu'à présent, on l'aura bientôt si l'on persiste à tenter le sort. La Loterie de la Louisiane aura un nouveau tirage samedi 7 mars prochain, et le plan, très simple est celui que tout le monde connaît maintenant. Il suffit de prendre un billet de 1[prix pour avoir sa part proportionnelle de chance et d'aubaine. Un très faible déplacement mis à la Loterie peut rendre beaucoup.

Communiqué.

FAITS RELATIFS A LA LOTERIE DE LA HAVANE.

Havane, 12 février 1874.

A l'Editeur du *Picayune*:

Quoique bien des jours se soient écoulés depuis la publication du mensonge infâme dans les colonnes intéressantes de votre journal, j'ai souvent désiré, je vous assure, que les circonstances me permissent d'emprunter les ailes brillantes de l'arc-en-ciel pour vous décrire un heureux état de choses, afin que ma correspondance fût agréable à vos lecteurs, et aussi à la publication de ma dernière lettre